



Input conférence de presse - Raffael Ayé

En Suisse, la biodiversité est fortement menacée. Nous ne sommes pas seuls à le dire. Les scientifiques, les autorités fédérales, presque tous le savent. C'est aussi ce qu'indiquent nos observations au quotidien. Vous l'avez entendu dans la bouche d'Urs Leugger. La biodiversité est fortement menacée, mais il est possible d'inverser cette tendance. L'Initiative biodiversité crée la base nécessaire à cet effet. La bonne nouvelle est que protection et utilisation peuvent aller de pair, ainsi que le démontrent de nombreux exemples.

L'Initiative biodiversité

Le texte de l'Initiative biodiversité se trouve dans votre dossier. Je vais vous en expliquer les principales exigences :

L'Initiative biodiversité engage la Confédération et les cantons. Elle n'impose aucune prescription aux particuliers.

En cas d'acceptation de l'initiative, la Confédération et les cantons doivent veiller

- à ce que les paysages dignes de protection ainsi que les monuments naturels et culturels soient **protégés** ;
- à ce que la nature et le paysage soient également **préservés** hors des aires protégées ;
- à ce que les surfaces, les moyens et les instruments nécessaires à la **sauvegarde** et au renforcement de la biodiversité soient mis à disposition.

Protéger, préserver, sauvegarder - ces termes se réfèrent à l'existant. À notre patrimoine. À la nature, au paysage culturel, aux zones protégées.

Les orateurs qui m'ont précédé ont évoqué la précarité de la biodiversité en Suisse. Son état déplorable tient aussi au fait que la Confédération, les cantons et les communes, en tant qu'acteurs de premier plan, ne mettent pas suffisamment à profit les instruments et les moyens à disposition pour protéger la biodiversité.

L'Initiative biodiversité s'attaque à cette lacune. La formulation « surfaces, moyens et instruments nécessaires » est volontairement ouverte :

- Elle englobe aussi bien les surfaces d'habitation et d'infrastructure, que les eaux, la forêt, les terres agricoles et même les terres non exploitées. Souvent, des surfaces particulièrement précieuses pour la biodiversité - comme les sites humides ou pauvres en nutriments - sont de moindre importance pour l'exploitation forestière ou agricole. Il subsiste donc un grand potentiel de synergies ;
- Elle comprend des moyens aussi bien humains que financiers ;
- Elle inclut des instruments permettant de préserver efficacement la biodiversité, de soutenir les cantons dans les mesures à prendre et de rémunérer de manière équitable les prestations en faveur de la biodiversité.

En outre, l'initiative ancre dans la Constitution la pratique actuelle éprouvée de la pesée des intérêts.

L'initiative prend en considération le fait que la sauvegarde et le renforcement de la biodiversité ne sont pas gratuits. Les efforts nécessaires doivent bénéficier d'une indemnisation - selon des critères qualitatifs. Les forestiers, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs qui mettent en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité doivent être indemnisés pour leur effort. Un investissement très rentable au vu de l'immense valeur de la diversité biologique.



La nature, les paysages et les sites dignes de protection ne doivent pas être altérés sans nécessité. Ils sont notre source de vie, appartiennent à notre patrimoine et représentent un facteur économique important - en particulier dans les régions alpines. Les objets protégés d'importance nationale ne doivent pas être subordonnés aux intérêts particuliers.

Le développement reste possible

Le comité d'initiative a opté pour des formulations ouvertes afin de délimiter le cadre de la préservation de la biodiversité, du paysage et du patrimoine architectural.

Ce qui est protégé doit le rester. La nature, le paysage et le patrimoine architectural doivent être préservés hors des aires protégées. Toutefois, il existe également une marge de manœuvre à l'intérieur des aires protégées nationales : il doit être possible d'y intervenir si « un intérêt prépondérant d'importance nationale » est en jeu. En clair, cela signifie que le tournant énergétique ou le développement des régions de montagne ne seront pas entravés. Tant que leur essence est préservée, les interventions à l'intérieur des aires protégées restent possibles.

En Suisse, il existe déjà de nombreux exemples démontrant que l'utilisation et la protection de la biodiversité sont compatibles. Ces exemples reposent souvent sur des initiatives privées.

Par exemple, au Farnsberg, dans le canton de Bâle-Campagne, 30 exploitations agricoles participent à un projet de BirdLife Suisse sur une base volontaire. Elles produisent des denrées alimentaires de qualité tout en encourageant la diversité biologique en collaboration avec les promoteurs du projet. Elles ont ainsi planté des milliers de buissons et de vergers haute-tige et aménagé de nombreuses prairies fleuries et petites structures. Ce magnifique paysage a encore pris de la valeur. Les populations de pie-grièche écorcheur et de rouge-queue à front blanc ont nettement augmenté.

En ce qui concerne la forêt, la Montagne de Boudry NE constitue un autre exemple positif. Lors des coupes de bois, les responsables forestiers sont particulièrement attentifs aux essences rares et favorisent la diversité des espèces en lisière de forêt par des interventions ciblées. Les nombreux projets de promotion du chêne et de la forêt claire illustrent la compatibilité entre protection et utilité. Je pense ici aux petites forêts d'orchidées du canton de Schaffhouse ou aux chênaies isolées que l'on rencontre de Thurgovie jusqu'à Genève. Les chênes, les orchidées et d'autres espèces caractéristiques des forêts claires ont besoin de beaucoup de lumière. Les coupes de bois sont nécessaires pour que la forêt reste ouverte.

Il existe également des exemples positifs dans les zones d'habitation ou le secteur de l'énergie. Malheureusement, ils restent localisés et reposent le plus souvent sur l'engagement de privés. L'initiative permet ce genre de réalisations dans d'autres régions. Les efforts nécessaires doivent être rémunérés. Protection et utilisation vont de pair.

En résumé, la biodiversité est en danger en Suisse : selon la liste rouge, environ un tiers des espèces indigènes et la moitié des habitats naturels sont menacés. Il existe pourtant de nombreux exemples positifs conciliant protection de la biodiversité et exploitation économique. En votant OUI à l'Initiative biodiversité, nous utilisons les synergies existantes et protégeons ce qui nous est nécessaire !